

## EDITO

La pétition pour le gel des loyers et la construction de logements, avoisine, à ce jour les 35000 signatures. Continuons à faire signer cette pétition par nos voisins, dans les rassemblements, lors de distributions sur les marchés et autres lieux publics.

Cette période est celle des décisions à prendre, au sein des conseils d'administration des bailleurs, quant à l'augmentation ou non des loyers. Certains bailleurs ont déjà acté une augmentation d'un peu plus de 3 %. **La CNL31 réaffirme sa position contre l'augmentation des loyers et en soutiendra même la diminution.**

Cette augmentation viendra s'ajouter à la vague de charges supplémentaires prévue par le projet de loi de finances pour 2025 :

- l'augmentation de la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)
- la fin de la TVA réduite sur les chaudières à gaz qui passerait à 20 %
- la réforme du chèque énergie désormais sur une base déclarative et non plus automatique
- l'abaissement du seuil de pollution pour le calcul du malus automobile pénalisant les véhicules anciens.

Toutes ces mesures vont à nouveau fragiliser les plus démunis, une personne sur deux est en difficulté pour payer ces factures d'énergie, le nombre de travailleurs pauvres explose. **Nous devons refuser cette austérité.**

## INFOS RESEAU

### Le chèque énergie

Le chèque énergie est attribué chaque année, en fonction de vos revenus et de la composition de votre ménage. Jusqu'en 2024, il a été adressé, automatiquement, sur la base des informations transmises par les services fiscaux, (croisement du revenu fiscal de référence et de la taxe d'habitation) La taxe d'habitation ayant disparu, l'administration va désormais croiser revenu fiscal et PDL (point de livraison de l'électricité du logement). Une liste des bénéficiaires est établie à partir des listes des trois années précédentes augmentée des demandes effectuées sur la plateforme.

**L'automatisation du dispositif qui garantissait un bon taux d'utilisation disparaît.** Cette solution pénalisera les nouveaux bénéficiaires et ceux qui sont touchés par l'illectronisme. Ce fonctionnement provoque un taux de non-recours beaucoup plus important. Par exemple, 20% des bénéficiaires escomptés avaient réclamé les chèques bois et fioul proposés fin 2022. Et la plateforme pour les oubliés du chèque énergie cette année n'avait totalisé que 100 000 demandes, dont 31 500 chèques envoyés fin septembre, alors que les estimations évoquaient plus d'un million de bénéficiaires passés à la trappe.

**Vous rencontrez des difficultés à obtenir votre chèque? Rapprochez-vous de la CNL31.**

## CONSOMMATION

### Vive la modernité : pourvu que ça marche !!!

D'ici 2030, le réseau cuivre (téléphonie, télévision, internet) va définitivement cesser de fonctionner. Une campagne est déjà lancée pour inciter les usagers à passer à la « Fibre ». Vous avez décidé de l'installer chez vous ?

**Soyez très vigilant** pour éviter les déboires subis par notre adhérent. Après plusieurs démarchages d'Orange, celui-ci décide de souscrire un contrat fibre. Il connaît alors :

- Des problèmes d'installation entraînant de nouveaux passages
- Des rendez-vous non honorés
- Des solutions d'attente non efficaces
- Des détériorations de réseaux annexes (interphonie)
- De nombreux contacts avec le service après vente infructueux
- Le règlement du problème au bout de deux semaines après des menaces de résiliation du contrat.

### Vous avez quand même décidé de passer à la Fibre ?

Quelques précautions à prendre :

- Avant l'installation de la fibre : assurez-vous, auprès de votre bailleur, que l'installateur aura bien accès au local dans lequel se trouve l'armoire de la fibre.

- Soyez présent et vigilant durant l'installation :

- Après l'installation : Le technicien doit laisser les lieux propres et vérifiez que rien n'a été arraché, ni détérioré.
- En cas de contentieux, envoyer une lettre recommandée avec avis de réception à votre fournisseur.

**Vous rencontrez d'autres problèmes avec votre fournisseur Contacter la CNL31.**

## DATES A RETENIR

### Permanences de la CNL31

Avec ou sans rendez-vous

- A la fédération le mercredi de 14h à 17h
- A la Mairie de Castanet : mercredi 13/11 et 27/11 de 16h à 17h30

### Samedi 16/11 :

Formation sur les catégories de logements sociaux et leur financement, à la fédération.



## LA VIE DES COLLECTIFS

Ce mois-ci, c'est le Collectif de la Résidence **Lavidalie** à Toulouse qui est mis à l'honneur. De par son travail il a pu obtenir de son bailleur l'utilisation d'un Local Collectif Résidentiel. **Bravo à ce collectif!**